

**BUDGET FÉDÉRAL DE 2009**  
**DOCUMENT D'INFORMATION PRÉBUDGÉTAIRE DU CCCI**  
**DÉCEMBRE 2008**

**Le budget fédéral 2009-2010 offre au gouvernement conservateur une excellente occasion d'annoncer ses projets de croissance à long terme pour l'aide canadienne. Qu'est-ce que le CCCI souhaite trouver dans le budget ? Un programme d'augmentation de l'aide publique au développement (APD) pour atteindre d'ici dix ans l'objectif de 0,7 p. 100 du revenu national brut (RNB) établi par l'ONU et approuvé au Parlement canadien par tous les partis en juin 2005;**

- ❑ L'augmentation de l'enveloppe d'aide internationale (EAI) axée sur l'APD;**
- ❑ Un programme budgétaire visant à augmenter l'APD canadienne d'au moins 15 p. 100 par année en moyenne dans le but d'atteindre 0,35 p. 100 du RNB en 2010, 0,54 p. 100 en 2015 et l'objectif onusien de 0,7 p. 100 en 2018.**
- ❑ Une augmentation du montant de l'EAI consacré à l'aide internationale d'au moins 610 millions en 2009-2010, 700 millions en 2010-2011 et 800 millions en 2011-2012. Ces montants doivent en outre s'ajouter à la base de calcul des futures augmentations.**
- ❑ La réitération de l'engagement à long terme de s'attaquer au problème grandissant de la pauvreté en Afrique subsaharienne par une augmentation des ressources au moins égale chaque année à la croissance de l'EAI, et de manière à ce que le total des ressources destinées à l'Afrique subsaharienne représente au moins 50 p. 100 des dépenses bilatérales et multilatérales de l'ACDI.**

#### **QU'EST-CE QUE L'ENVELOPPE D'AIDE INTERNATIONALE ?**

L'enveloppe d'aide internationale (EAI) comprend les fonds destinés par le gouvernement aux programmes de coopération internationale, à savoir les crédits alloués à l'ACDI, au ministère des Affaires étrangères du Canada, au ministère des Finances et à d'autres ministères. Depuis le budget fédéral de 2005, cette enveloppe comporte cinq volets (développement, institutions financières internationales, paix et sécurité, gestion des crises, recherche sur le développement). Certains des nouveaux éléments de l'EAI, y compris des dépenses au titre de la paix et la sécurité (p. ex., la mise hors service des ogives nucléaires dans l'ex-URSS), ne sont pas comptés dans l'aide publique au développement (APD) (conformément à une décision du Comité d'aide au développement de l'OCDE). L'aide publique au développement (APD) comprend toute l'EAI admissible à l'APD ainsi que d'autres dépenses du gouvernement canadien considérées comme admissibles à l'APD : première année du soutien accordé par le Canada aux réfugiés des pays en développement, dépenses d'aide internationale des gouvernements provinciaux, remises de dettes bilatérales, aide des étudiants des pays en développement inscrits dans un établissement canadien, etc. Si ces derniers éléments ne sont pas compris dans l'EAI, c'est qu'ils figurent à d'autres postes budgétaires (réfugiés), ne sont pas comptabilisés dans le budget (remises de dettes) ou sont capitalisés (étudiants inscrits dans un établissement canadien).

## FÉVRIER 2008 :

### TROISIÈME BUDGET CONSERVATEUR ET RENDEMENT DE L'APD DU CANADA POUR 2008-2009

Après trois budgets consécutifs, il est clair que le gouvernement conservateur n'honore pas la promesse qu'il a faite aux élections de 2006 de rapprocher le rendement de l'aide internationale canadienne de la moyenne des membres du CAD de l'Organisation de coopération et de développement économiques<sup>1</sup> (qui se chiffre actuellement à 0,45 p. 100 du revenu national brut). Estimé à 0,31 p. 100 en 2008-2009, le rendement de l'aide internationale canadienne a en fait diminué ces trois dernières années, depuis le ratio de 0,34 p. 100 atteint en 2005-2006, dernière année de gouvernement libéral. Ayant respecté un grand nombre des engagements budgétaires du gouvernement libéral précédent, le gouvernement en place a une excellente occasion d'annoncer, dans le budget 2009-2010, ses projets à long terme pour la croissance de l'aide internationale canadienne.

À l'examen des engagements pris à la Conférence de l'ONU sur le financement du développement tenue à Monterrey en 2001, les libéraux et les conservateurs ont tous deux confirmé l'augmentation composée de 8 p. 100 de l'aide internationale canadienne promise par le premier ministre Chrétien à cette époque. Dans son budget de 2008, le gouvernement Harper a réitéré cet engagement de doubler l'aide canadienne entre 2001 et 2010 par une augmentation de l'enveloppe d'aide internationale. Le gouvernement ne doit pas reporter cet engagement à cause de la crise financière mondiale qui sévit actuellement : les mesures que le Canada adoptera en réaction à la récession et aux autres conséquences de la crise ne doivent pas se faire sur le dos des pauvres au Canada ou à l'étranger. En effet, le secrétaire général de l'ONU et le président de la Banque mondiale ont signalé que la crise financière entraînera des incidences dans les pays en développement et l'éventuelle remise en question des engagements des pays donateurs aurait des répercussions considérables sur les démunis et annuleront tout progrès récent dans la lutte contre la pauvreté.

À combien se chiffre l'APD canadienne actuellement ?

- ❑ Le CCCI estime que l'APD canadienne se chiffre à 4 830 millions de dollars pour 2008-2009, contre 2 900 millions en 2001-2002. Le montant de 2008-2009 comprend un ajout ponctuel de 100 millions pour l'Afghanistan en plus de l'augmentation prévue de 8 p.100 de l'EAI.
- ❑ Compte tenu de la ligne de conduite des conservateurs qui entendent reconduire les augmentations de 8 p. 100 à l'EAI et doubler l'aide internationale d'ici 2010, le CCCI projette que l'APD canadienne augmentera d'environ 330 millions en 2009-2010 (contre les 610 millions qu'il estime nécessaires la première année pour atteindre le chiffre de 0,7 p. 100 en 10 ans). Le ratio de l'aide canadienne pour 2009-2010 devrait rester inchangé à 0,30 p. 100 du RNB.
- ❑ En 2010, année où, selon les engagements du Canada, l'APD devrait avoir doublé par rapport aux 2 900 millions de 2001, l'aide canadienne devrait alors atteindre 5 800 millions, pour un ratio estimé à 0,35 p. 100 du RNB. Cependant, selon les projections du CCCI, l'augmentation de l'aide devant résulter de la croissance de 8 p. 100 de l'EAI (voir ci-dessous), n'atteindra pas les 5 800 millions en 2010, et le ratio ne dépassera pas 0,32 p. 100.

---

<sup>1</sup> Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE établit les règles de calcul de l'APD et collige les données statistiques de 23 États donateurs. La moyenne des dépenses des donateurs est la moyenne de toute l'ADP par rapport au RNB, sans pondération par rapport aux pays pris individuellement. Le ratio global des donateurs qui diffère du précédent se chiffrait en 2007 à 0,45 p. 100.

## CE QUE COMPREND L'APD : BILAN DE L'AIDE INTERNATIONALE DU CANADA

Le réseau mondial du Bilan de l'aide (The Reality of Aid) dont fait partie le CCCI a analysé récemment les *faits réels* en ce qui concerne l'aide aux pays pauvres<sup>2</sup>. Que comprend l'APD selon les calculs du Canada et des autres bailleurs de fonds ? Quelle part de l'aide profite réellement aux personnes vivant dans la pauvreté, et quelle part artificiellement gonflée par des investissements ne quitte jamais en fait les pays donateurs ?

L'annulation de la dette qui s'avère une condition essentielle à la pérennité des finances des pays en développement, leur permettra de se consacrer à leurs priorités de développement. Cependant, les avantages de l'annulation (levée de l'obligation de payer le principal et l'intérêt pour un gouvernement dans une année déterminée) s'étendent sur de nombreuses années, voire des décennies. Pourtant, les donateurs peuvent compter la valeur nominale complète de la dette annulée dès l'année où l'accord d'annulation est conclu. C'est ainsi qu'au cours des dernières années, l'APD a été gonflée de manière considérable par des ententes très importantes d'annulation de la dette en Irak et au Nigeria. Ajoutons que la plupart des bailleurs de fonds comptabilisent dans l'APD l'aide apportée aux réfugiés originaires des pays en développement pendant leur première année dans le pays donateur. Il leur est également possible d'imputer à l'APD les dépenses consacrées aux étudiants des pays en développement inscrits à une université du pays donateur.

Le Canada ne fait pas exception. Si on soustrait de l'APD canadienne l'annulation de la dette, l'aide aux réfugiés et l'aide aux étudiants originaires des pays en développement, le rendement du Canada fait encore moins bonne figure, son ratio tombant à 0,28 p. 100 du RNB en 2008-2009 et en 2009-2010. Ainsi, selon les projections actuelles, l'aide internationale du Canada touchant *véritablement* les populations qui vivent dans la pauvreté restera sous la barre des 0,30 p. 100 en 2010 !

Rappelons que la répartition de l'aide internationale canadienne a également été influencée par des questions de politique étrangère au cours des dernières années. En 2000, le Canada, de concert avec la communauté internationale, a signé la Déclaration du millénaire, dans laquelle il s'est engagé à « ne ménager aucun effort » pour mettre fin à la pauvreté, et a ensuite adopté les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), relativement plus modestes. Or, les progrès ont été lents, surtout en ce qui touche à l'Afrique subsaharienne. Il n'y a là rien d'étonnant. Selon les chiffres du CAD, l'augmentation de l'aide internationale du Canada depuis 2000 a apporté plus de deux milliards de dollars d'*argent neuf* (en plus de l'enveloppe de 2000). Mais le calcul des augmentations d'annulation de la dette, de l'aide d'urgence et de l'aide consacrée à l'Afghanistan et à l'Irak, a permis de constater qu'il restait moins de 30 p. 100 de ces deux milliards de dollars pour la poursuite des OMD.

En juin 2008, le gouvernement du Canada édictait la *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle*. Cette loi obligera la ministre de la Coopération internationale à confirmer que les dépenses d'aide internationale canadienne sont consacrées exclusivement à la réduction de la pauvreté, sont assumées dans le respect des points de vue des pauvres et sont compatibles avec les normes internationales en matière de droits de la personne. Sur ces critères s'appuiera l'évaluation de l'aide internationale canadienne à compter du budget de 2009.

<sup>2</sup> Voir l'examen des tendances mondiales de l'aide internationale et le chapitre du Canada dans le *Bilan de l'aide 2008* : Brian Tomlinson, *Aperçu : Des promesses brisées et aucune hausse de l'APD canadienne en vue*, Conseil canadien pour la coopération internationale, [ccic.ca/f/docs/002\\_aid\\_2008-09\\_roa\\_canada.pdf](http://ccic.ca/f/docs/002_aid_2008-09_roa_canada.pdf).

## AVONS-NOUS TENU PAROLE ?

### 1. Doubler l'aide pour 2010-2011

Dans le plan budgétaire de 2008, on lit ce qui suit :

« Le Canada a pris l'engagement de doubler son aide internationale d'ici 2010-2011 par rapport à 2001-2002. Le budget de 2008 donne suite à cette promesse, car il fait en sorte que le financement requis soit disponible afin que l'aide internationale du Canada atteigne 5 milliards de dollars d'ici 2010-2011. » [Page 197]

Selon les meilleures projections du CCCI, établies à partir de l'augmentation de 8 p. 100 de l'EAI, l'APD canadienne se situerait à environ 5,2 milliards de dollars en 2010-2011, soit environ 600 millions de moins que l'objectif de 5,8 milliards nécessaire pour doubler l'aide par rapport à 2001-2002.

Le tableau 1 (ci-dessous) montre que le gouvernement ne pourra atteindre les objectifs de 5,8 milliards et de 0,36 p. 100 du RNB qu'il a fixés lui-même pour 2010 dans l'énoncé budgétaire de 2008 (doublement de l'enveloppe d'aide de 2,9 milliards de 2001-2002) qu'en accroissant les augmentations de l'aide des deux prochaines années prévues dans l'échéancier du CCCI visant à atteindre la cible onusienne de 0,7 p. 100 en 2018<sup>3</sup>.

TABLEAU 1				
Année Millions de \$CAN	Augmentations de 8 p. 100 de l'APD prévues par le gouvernement	Ratio APD-RNB	Échéancier de 10 ans établi par le CCCI pour atteindre l'objectif de 0,7 p. 100	Ratio APD-RNB
2006-2007	4 590 \$	0,32	4 590 \$	0,32
2007-2008	4 190 \$	0,28	4 190 \$	0,28
2008-2009	4 830 \$	0,31	4 830 \$	0,31
2009-2010	4 835 \$	0,31	5 110 \$	0,33
2010-2011	5 165 \$	0,32	5 775 \$	0,36
L'APD canadienne était de 2 900 millions de dollars en 2001-2002, ce qui donne un objectif de 5 800 millions pour 2010-2011.				
Tous les chiffres sont estimés en fonction des renseignements à jour de Finances Canada.				

Les auteurs du récent examen de l'aide internationale du Canada effectué par les pairs du Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD) ont félicité le gouvernement pour sa fidélité aux augmentations de 8 p. 100, mais ils proposent aussi que le gouvernement établisse « un calendrier pour la réalisation de l'objectif fixé par les Nations Unies, à savoir un rapport APD-RNB de 0,7 p. 100 »<sup>4</sup>. À ce jour, le gouvernement n'a jamais indiqué son intention d'augmenter

<sup>3</sup> Une injection ponctuelle en 2010-2011 pourrait aussi réduire l'écart et éventuellement atteindre l'objectif pour cet exercice uniquement.

<sup>4</sup> Voir Brian Tomlinson, *Canada – Comité d'aide au développement – Examen par les pairs*, octobre 2007, [www.ccic.ca/f/docs/002\\_aid\\_2007-10\\_dac\\_peer\\_review\\_hilites.pdf](http://www.ccic.ca/f/docs/002_aid_2007-10_dac_peer_review_hilites.pdf).

l'aide globale au-delà de l'objectif établi par les libéraux en 2001, soit doubler l'aide d'ici 2010. Le CCCI réclame que le budget 2009-2010 comporte un échéancier qui alloue une hausse graduelle et réaliste de l'aide internationale sur dix ans pour redonner au Canada sa crédibilité en tant que donateur généreux pour qu'il rejoigne les pays européens, dont le Royaume-Uni, qui maintiennent le cap sur l'objectif onusien de 0,7 p. 100.

## **2. Injecter ponctuellement 425 millions de dollars entre 2006 et 2010**

Pendant les élections fédérales de 2005, les conservateurs ont promis d'augmenter l'aide internationale comme l'avaient prévu les libéraux, et d'ajouter une injection ponctuelle de 425 millions de dollars au plus tard en 2010. Jusqu'ici, les 100 millions ajoutés dans le budget de 2008 pour l'Afghanistan font un total de 230 millions, à peine plus que la moitié de la somme annoncée. Des estimations complémentaires pour 2008-2009 indiquent que le gouvernement a ajouté environ 230 millions et a donc réalisé sa promesse électorale.

## **3. Atteindre le rendement moyen des pays du CAD de l'OCDE d'ici 2010**

Lors des élections en 2005, les conservateurs ont promis « d'atteindre la moyenne des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) » d'ici 2010 [programme électoral du Parti conservateur pour les élections de 2005-2006]. Cette moyenne était alors de 0,42 p. 100; elle a atteint 0,45 p. 100 en 2007, dernière année pour laquelle on connaît les chiffres du CAD. Or, comme nous l'avons vu précédemment, le ratio de l'APD canadienne a toutes les chances de ne pas dépasser 0,32 p. 100 d'ici 2010 !

## **4. Comment calculer l'aide publique au développement (APD) et l'« aide internationale »**

L'APD est une mesure de l'aide internationale qui a été adoptée à l'unanimité des 23 pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE à la fin des années 1960. Bien que les éléments entrant dans le calcul de l'APD soient contestés par des organisations de la société civile comme le CCCI (voir plus haut), cette mesure demeure la seule définition communément acceptée de la notion d'aide internationale.

Depuis quelques années, divers donateurs, dont le Canada, ont demandé au CAD d'élargir la définition de l'APD pour intégrer dans leur calcul l'aide militaire apportée aux pays en développement dans le cadre des opérations de paix. Les OSC et d'autres pays donateurs s'opposent à cette démarche, estimant, sans nier les bienfaits des opérations de paix, que le fait d'ouvrir la porte aux dépenses militaires dilue considérablement les objectifs de l'APD, soit de répondre aux besoins humanitaires et de développement des pauvres et des exclus. Le CAD n'a pu atteindre un consensus sur cette question à la réunion des ministres de 2007; par conséquent, ces dépenses ne peuvent compter dans le calcul de la valeur de l'APD.

Or, dans une communication au CCCI, des fonctionnaires de l'ACDI ont confirmé qu'elle allait adopter une définition élargie des dépenses d'aide internationale du Canada qui doivent figurer dans son rapport statistique annuel. Il est probable que soient ainsi comptées des dépenses militaires indépendantes de l'APD comme la contribution du Canada aux opérations de maintien de la paix au Soudan et, peut-être, certains aspects des activités de son équipe de reconstruction provinciale à Kandahar, en Afghanistan. Ainsi, alors que le Canada ne sera toujours pas autorisé à déclarer une grande partie de ces dépenses dans son APD au CAD, le gouvernement pourrait

tenter d'utiliser ces sommes additionnelles d'« aide internationale » pour induire la population en erreur en lui faisant croire qu'il a respecté son engagement de doubler l'« aide internationale » d'ici 2010.

Le CCCI s'attend que l'ACDI qui est dorénavant tenue de produire des rapports statistiques annuels en vertu de la *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle* y indique clairement, **pays par pays**, le montant de l'aide internationale déclaré ne relevant pas de l'APD. Toutes les augmentations projetées dans le budget 2009-2010 pour l'enveloppe d'aide internationale doivent concorder avec la définition adoptée par le CAD au titre de l'APD.

## **5. Doubler l'aide à l'Afrique subsaharienne**

Le gouvernement conservateur a réitéré la promesse du gouvernement libéral de doubler l'aide à l'Afrique entre 2003-2004 et 2008-2009. Il affirme, comme les auteurs du récent examen de l'aide canadienne par le CAD, que le Canada est sur la bonne voie à cet égard. L'aide à l'Afrique se chiffrait en 2003-2004 à 1 050 millions, l'objectif étant de 2 100 millions pour 2008-2009<sup>5</sup>.

Le gouvernement s'engage à respecter cet engagement dans le présent exercice, mais il parle toujours du doubler « l'aide internationale » pour l'Afrique, et il entend ajouter des éléments étrangers à l'APD, comme les opérations de maintien de la paix au Soudan<sup>6</sup>. Comme il n'existe aucune donnée statistique vérifiable de l'aide internationale destinée à l'Afrique au-delà de 2005-2006, il est impossible de savoir si l'APD canadienne de 2008-2009 équivaldra réellement au double du niveau de 2003-2004. Les OSC surveilleront de près les dépenses qu'aura comptabilisées le gouvernement lorsqu'il annoncera qu'il aura respecté son engagement. À leur réunion de Gleneagles, les pays du G7 se sont engagés à doubler l'APD à l'Afrique. Il semble que le Canada ait décidé de faire fi des lignes directrices du DAC en comptabilisant dans cet engagement des éléments qui ne relèvent pas de l'APD. Or, comme cet engagement a été pris à l'échelle mondiale, la communauté internationale jugera les résultats du Canada en fonction de la seule définition reconnue, soit les lignes directrices du CAD relativement aux éléments qu'il faut prendre en compte dans le calcul de l'APD.

---

<sup>5</sup> Le passage du budget fédéral de 2005 qui traite de cet engagement surestime les dépenses réelles d'aide destinées à l'Afrique pour 2003-2004, donnant en effet un chiffre de 1 380 millions, donc un objectif de 2 760 millions. Toutefois, l'engagement a toujours été de doubler les dépenses réelles d'aide destinées à l'Afrique en 2003-2004, soit 1 050 millions.

<sup>6</sup> Dans le *Rapport sur les plans et priorités* de l'ACDI ([www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2008-2009/inst/ida/ida-fra.pdf](http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2008-2009/inst/ida/ida-fra.pdf)), publié en mars 2008, on peut lire :

« [...] le Canada respectera l'engagement qu'il a pris au Sommet du G8, c'est-à-dire doubler l'aide à l'Afrique grâce à un investissement qui totalisera 2,1 milliards de dollars au cours du présent exercice financier. » (Page 1)

« Le Canada respectera son engagement visant à doubler son aide à l'Afrique d'ici 2008-2009 par rapport au niveau de 2003-2004, pour l'établir à 2,1 milliards de dollars, engagement confirmé par le premier ministre au Sommet du G8 tenu en 2007 en Allemagne. Le MAECI, grâce à son appui aux opérations de soutien de la paix de l'Union africaine au Soudan, par exemple, contribue à cet engagement, tout comme le ministère des Finances, en tant que ministère responsable de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, et le Centre de recherches pour le développement international, qui accorde une importante partie de son soutien à la recherche aux pays africains. Le Canada sera le premier pays du G8 à remplir son engagement envers l'Afrique et pourra donc assumer fièrement son rôle d'hôte du Sommet du G8 en 2010. » (pages 7-8)

Enfin, en ce qui a trait au budget 2009-2010, le débat est secondaire. Ce qui importe, c'est la suite que donnera le Canada. En effet, jusqu'ici, le gouvernement n'a rien dit au sujet de l'aide qu'il apportera à l'Afrique après 2009-2010. Ainsi, le budget 2009-2010 devrait comporter un renouvellement de l'engagement à long terme de s'attaquer à la pauvreté grandissante en Afrique subsaharienne au moyen de ressources croissantes qui doivent égaler au moins chaque année l'augmentation de l'EAI; de plus, les ressources destinées à l'Afrique subsaharienne doivent représenter au moins 50 p. 100 des décaissements bilatéraux et multilatéraux de l'ACDI.

### **À SURVEILLER DANS LE BUDGET 2009**

- ❑ Le budget 2009 comporte-t-il un plan visant l'atteinte de l'objectif de 0,7 p. 100 fixé par l'ONU pour l'APD qui s'échelonne sur dix ans, soit en 2018-2019?
- ❑ Le budget comporte-t-il un plan visant le respect de la promesse faite par les conservateurs en 2006 et souvent oubliée, selon laquelle le Canada devrait atteindre la moyenne des ratios des pays de l'OCDE, soit 0,45 p. 100 ?
- ❑ Le budget de 2009 reconduit-il les augmentations de 8 p. 100 de l'EAI, et concentre-t-il ces augmentations sur les éléments de l'EAI qui rentrent dans l'APD et non sur les éléments qui constituent plus vaguement de l'« aide internationale » (ce qui nécessiterait une augmentation totale plus importante de l'EAI pour tenir compte des éléments ne relevant pas de l'APD) ?
- ❑ Le gouvernement prend-il acte des besoins urgents de développement de l'Afrique subsaharienne et annonce-t-il de nouveaux engagements à long terme pour aider cette région ?
- ❑ Le budget annonce-t-il de nouvelles injections ponctuelles, en sus du 8 p. 100, pour 2008-2009 et 2009-2010 ? Les libéraux comme les conservateurs ont fait en fin d'exercice des ajouts ponctuels n'ayant aucune incidence sur les augmentations suivantes. Le budget indique-t-il comment le gouvernement entend appliquer la *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle*, qui établit la réduction de la pauvreté comme objectif unique de l'APD canadienne, dans le respect des obligations du Canada en matière de droits de la personne et en fonction des besoins des personnes qui vivent dans la pauvreté ? Le gouvernement annonce-t-il son choix de pays prioritaires pour l'aide internationale canadienne en fonction de critères liés aux besoins et au potentiel de réduction de la pauvreté, plutôt qu'en fonction de formules mathématiques? Dans les derniers budgets conservateurs, il a été proposé que les pays prioritaires soient choisis de manière à positionner le Canada parmi les cinq principaux donateurs de chaque pays choisi. Cela signifie que le choix des pays prioritaires pourrait être déterminé non pas par le gouvernement, mais par les choix des autres donateurs, qui ont beaucoup plus de moyens que le Canada.

Brian Tomlinson  
Équipe Orientation politique du CCCI  
Décembre 2009